

ses torts d'un affront envers ceux qui s'attendent à l'impartialité de la part des gens de robe. Comment ces gens peuvent-ils être tenus pour impartiaux, comment peut-on s'attendre que les agriculteurs leur feront confiance, s'ils savent qu'ils sont tout simplement à la solde des politiciens, qu'ils obtiennent des gros sous du gouvernement sous forme d'honoraires?

J'espère que la question sera examinée et que les hauts fonctionnaires intéressés vont cesser de faire le jeu des politiciens, comme nombre d'entre eux au ministère de l'Agriculture sont portés à faire depuis longtemps. Cette conduite fait une mauvaise impression sur les agriculteurs de ma région qui étaient en voie d'obtenir des prêts lorsqu'il y a eu cette manifestation de la politique au sein des gens de robe.

Un certain nombre d'entre eux sont venus se plaindre à moi.

Je suis heureux de pouvoir dire que, dans l'ensemble, les avocats de ma région ne font pas étalage de leur affiliation politique. J'ignore les opinions politiques de la plupart d'entre eux, mais il est bien facile de constater que la politique joue ici, lorsque les avocats sont remplacés quelques jours après les élections et que les prêts sont, de ce fait, retardés. Je ne prétends pas que cela a entraîné une perte d'un million de dollars pour la Société du crédit agricole, mais je soutiens que le prestige du ministère et de la Société y ont perdu, ce qui n'est pas à leur avantage.

L'hon. M. Hays: Monsieur le président, j'aimerais ajouter un mot. Le ministère de l'Agriculture n'a qu'un seul souci: servir le cultivateur. Pour ce qui est de la Société du crédit agricole, je puis assurer à l'honorable député qu'il y aura d'autres changements si les services rendus aux cultivateurs sont aussi lents que par le passé.

M. Peters: Ce n'est pas nécessaire d'en faire une question politique.

M. Pascoe: Monsieur le président, ma question a été posée en partie et on y a répondu en partie. Toutefois, en ma qualité de défenseur de la Société du crédit agricole, fondée par l'ancien gouvernement, je tiens à souligner encore une fois l'excellent dossier des cultivateurs pour ce qui est des remboursements. J'aimerais que le ministre nous dise quelques mots de la faible proportion des pertes, dans ce domaine, et donne aussi plus de détails sur les pertes d'exploitation, car dans son dernier rapport, la Société du crédit agricole déclare:

Le coût des salaires, des locaux et des autres frais d'exploitation est passé de \$2,466,717 en 1961-1962, à \$3,186,399 en 1962-1963.

S'il y a eu une augmentation semblable l'année dernière dans le coût des salaires, des locaux et des autres frais d'exploitation,

[M. Peters.]

j'imagine que cette augmentation représenterait la majeure partie des pertes d'exploitation. Le ministre voudrait-il nous expliquer ce qui en est?

L'hon. M. Hays: Ce n'est pas tout à fait exact. En 1962, la Société du crédit agricole avait octroyé des prêts d'un montant total de \$304,423,000; au 31 décembre 1963, le montant était de 320 millions; il a augmenté depuis cette date. Le coût des prêts par \$1,000 n'a pas changé sensiblement. Les traitements de tous les employés de la Société du crédit agricole ont augmenté, et il faut en tenir compte dans l'augmentation des frais.

M. Pascoe: J'aurais une autre question à poser au sujet du rapport annuel. Le ministre a dit qu'une partie considérable des frais d'exploitation provient de l'écart entre le taux d'intérêt payé sur les emprunts obtenus du ministre des Finances et le taux d'intérêt exigé sur les prêts aux cultivateurs. Dans le rapport annuel, il est dit:

Pour financer ces prêts, la Société a emprunté les sommes suivantes du ministre des Finances au cours de l'année financière: 26 millions à 4½ p. 100; 11.5 millions à 5½ p. 100; 22.5 millions à 4¾ p. 100 d'intérêt.

Presque tous les emprunts ont été obtenus à un taux bien inférieur au taux de 5 p. 100 exigé sur les prêts aux cultivateurs.

L'hon. M. Hays: L'administration coûte environ 1 p. 100.

(Le crédit est adopté.)

Crédit 175e. Somme prévue pour renflouer le Fonds de secours à l'agriculture des Prairies de façon à englober la perte nette d'exploitation pour l'année financière se terminant le 31 mars 1964, \$1,940,000.

M. Baldwin: J'aimerais consacrer quelques minutes à ce crédit, comme je crois y avoir droit, étant donné que, cultivateur de l'Alberta septentrionale, j'ai aidé un cultivateur de l'Alberta méridionale à se tirer du marasme dans lequel il semblait se trouver. Alors que, d'une façon générale, la récolte de l'année dernière était bonne dans l'Ouest canadien, nous avons subi, dans la région de la rivière de la Paix, des pertes très graves de récoltes; c'est, d'ailleurs, une des rares années où pareille chose soit arrivée.

En fait, je crois que le ministre de l'Agriculture s'y est rendu en sa double capacité de gouverneur du Rotary...

L'hon. M. Hays: Et de ministre.

M. Baldwin: ... oui, et de ministre. J'ajouterai que j'ai parfois trouvé difficile de faire une distinction entre ses discours rotariens et politiques. Toutefois, à cause de l'état des récoltes, nous avons dû, dans la région de la rivière de la Paix, essayer presque toutes les pertes possibles, dues à la sécheresse, à une surabondance d'eau, au gel, à la neige qui couvrait la récolte, et ainsi de suite.